

CAISSE DE PENSION DU CREDIT SUISSE GROUP (SUISSE)

Case postale pensionskasse.credit-suisse.com/fr CH-8070 Zurich

Conditions d'utilisation de MyPension

Édition de septembre 2023

Sommaire

1.	Champ d'application	1
2.	Accès à MyPension	1
3.	Devoirs de diligence de l'assuré	2
4.	Conseils de sécurité	2
5.	Garantie et responsabilité	2
6.	Protection et sécurité des données	3
7.	Blocage d'accès	3
3.	Analyse du comportement d'utilisation, cookies	3
9.	Modification de la clause de non-responsabilité et adaptations de MyPension	3
10.	Fin de l'accès	3

1. Champ d'application

La Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) (ci-après la «Caisse de pension») exploite pour ses assurés le portail en ligne MyPension (ci-après désigné «MyPension»).

Les présentes conditions d'utilisation régissent l'utilisation de MyPension. L'utilisation de MyPension implique l'acceptation des présentes conditions d'utilisation. Dans les présentes conditions d'utilisation, les désignations de personnes se rapportent aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

2. Accès à MyPension

L'accès à MyPension est accordé aux assurés de la Caisse de pension qui se sont inscrits pour l'utilisation de MyPension auprès de la Caisse de pension ou sur MyPension et se sont identifiés en saisissant sur MyPension les moyens d'identification requis pour ce faire. Ces moyens d'identification peuvent être complétés, modifiés ou remplacés à tout moment par la Caisse de pension. Par mesure de sécurité, il est recommandé à l'utilisateur de modifier périodiquement son mot de passe.

Toute personne qui s'est identifiée conformément à la présente section 2 est considérée par la Caisse de pension comme autorisée à accéder au profil en ligne individuel correspondant dans MyPension et aux informations qu'il contient, à utiliser les applications et outils mis à disposition, p. ex. à sélectionner les variantes de contribution obligatoires, à effectuer des simulations, à télécharger des formulaires ou à consulter les documents mis à disposition sur le portail.

La Caisse de pension a le droit, notamment en cas de soupçon d'utilisation frauduleuse par un tiers non autorisé, de refuser à tout moment et sans en indiquer le motif de fournir des renseignements ou d'accepter des communications et/ou de bloquer totalement ou partiellement l'accès à MyPension. Elle se réserve également le droit d'exiger de toute personne de justifier de son identité d'une autre manière (p. ex. par signature ou en se présentant en personne).

L'accès technique à MyPension s'effectue par Internet, au moyen d'un navigateur. Si l'assuré utilise une version de navigateur Internet non prise en charge, il est possible que MyPension ne puisse pas être utilisé, ou seulement



partiellement. En cas de problèmes techniques de tout type, p. ex. sur l'appareil de l'assuré ou sur la connexion Internet, la Caisse de pension ne peut offrir aucune assistance.

3. Devoirs de diligence de l'assuré

Il est de la responsabilité de la personne assurée de garder secrètes ses données de connexion et de les préserver de toute utilisation abusive par des tiers. Il faut en particulier veiller à ne pas laisser des mots de passe non protégés sur un terminal électronique.

L'assuré supporte toutes les conséquences résultant de l'utilisation, même abusive, de ses moyens d'identification. S'il est à craindre que des tiers non autorisés aient eu connaissance des données de connexion, il convient de modifier sans délai le mot de passe et, le cas échéant, de demander le blocage de l'accès à MyPension auprès de la Caisse de pension. L'assuré qui télécharge des documents depuis MyPension doit lui-même assurer la sécurité des données. L'assuré doit utiliser les codes QR avec précaution au sein du portail et protéger les codes QR contre toute utilisation abusive par des tiers. La responsabilité de la Caisse de pension prend fin dans tous les cas dès qu'un document ou d'autres données quittent les systèmes de la Caisse de pension.

4. Conseils de sécurité

Même si les mesures de sécurité sur le terminal sont conformes à l'état actuel de la science et de la technique, une sécurité absolue ne peut être garantie lors de l'accès à MyPension via Internet.

L'accès technique à MyPension relève de la seule responsabilité de l'assuré. La Caisse de pension ne vend pas de logiciels spéciaux de sécurité éventuellement nécessaires et n'assume aucune responsabilité ni pour l'exploitant du réseau (p. ex. fournisseur d'accès Internet) ni pour les logiciels et les applications utilisés par l'assuré.

La Caisse de pension informe en particulier l'assuré des risques suivants lors de l'utilisation de MyPension:

- Des mesures de sécurité insuffisantes et le manque de mesures de sécurité sur le terminal de l'utilisateur peuvent faciliter les accès non autorisés aux données de l'assuré. Il existe un risque latent qu'un tiers accède à l'ordinateur à l'insu de l'utilisateur pendant que ce dernier utilise MyPension. Il incombe à l'assuré de s'informer exactement des mesures de sécurité préventives à prendre. La Caisse de pension recommande donc à ses assurés d'équiper leurs terminaux de programmes de protection à jour et de les protéger par un mot de passe en cas d'utilisation de réseau Wi-Fi. Il n'est en outre pas recommandé d'utiliser MyPension avec un Wi-Fi public. De plus, il est important d'utiliser uniquement des logiciels provenant de sources fiables.
- Les informations et les données sont transmises entre la Caisse de pension et l'assuré sur un réseau ouvert, accessible à tous. Bien que la transmission des données s'effectue en principe sous forme cryptée entre la Caisse de pension et l'assuré, certaines données de transfert telles que l'expéditeur et le destinataire, ainsi que les adresses e-mail, ne sont pas transmises de façon cryptée. Il est donc possible d'en déduire une relation entre l'assuré et la Caisse de pension.
- La Caisse de pension n'a pas d'influence sur le fait que le fournisseur d'accès Internet choisi par l'assuré analyse le trafic des données ou de quelle façon il le fait. Il est donc possible de pouvoir retracer quand et avec qui un utilisateur Internet est entré en contact.

Si aucune activité n'est effectuée pendant une période donnée, la session en cours sur MyPension est fermée automatiquement pour des raisons de sécurité, et l'utilisateur doit se reconnecter.

5. Garantie et responsabilité

La Caisse de pension décline toute responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité des données mises à disposition, simulées ou transmises.

Les cotisations versées sur l'Award sont indiquées au jour de référence et ne doivent pas nécessairement concorder avec les contributions effectivement comptabilisées. Les valeurs sont indicatives. La prévoyance est fondée sur le règlement. Celui-ci s'applique en cas de divergences par rapport aux indications des certificats, des simulations ou d'autres documents.

La Caisse de pension exclut en outre toute garantie ou responsabilité quant à la possibilité d'accéder à MyPension à tout moment, sans interruption ou sans panne, et n'assume en particulier aucune responsabilité pour les dommages causés par suite d'erreurs de transmission, de défauts techniques, de surcharge, d'interruptions (y compris en cas de travaux de maintenance liés au système), de dérangements, d'interventions illégales ou d'un blocage intentionnel des



installations de télécommunication et des réseaux ou en raison d'autres insuffisances de la part des exploitants de ces installations et réseaux.

6. Protection et sécurité des données

La Caisse de pension prend toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger l'assuré contre les accès non autorisés ou d'autres traitements non autorisés des données. Les données et les documents affichés à l'assuré sur MyPension sont issus des domaines et des systèmes correspondants de la Caisse de pension et ne restent visibles que tant que l'assuré est en ligne.

7. Blocage d'accès

En cas de soupçons de risques de toutes sortes en matière de sécurité, la Caisse de pension se réserve le droit de bloquer à tout moment à titre temporaire, totalement ou partiellement, l'accès à MyPension, dans l'intérêt des assurés et pour protéger les données de ceux-ci. La Caisse de pension décline toute responsabilité pour tout dommage résultant d'un tel blocage.

8. Analyse du comportement d'utilisation, cookies

La Caisse de pension analyse l'utilisation de MyPension. Ces informations doivent permettre d'améliorer le portail de la Caisse de pension. Le cas échéant, il est fait usage de cookies (petits fichiers de texte intégrés dans un numéro d'identification personnel). Ceux-ci permettent aussi à la Caisse de pension d'améliorer le service, p. ex. en reconnaissant d'anciens visiteurs.

La plupart des navigateurs Internet disposent de fonctions avec lesquelles il est possible de désactiver automatiquement l'acceptation des cookies et de supprimer les cookies déjà enregistrés. Si l'assuré ne souhaite pas de cookies, le navigateur Internet peut être paramétré de manière à ce que les cookies puissent être uniquement acceptés après une confirmation, ou être refusés de façon générale. Afin d'augmenter le confort de navigation de l'assuré, la Caisse de pension recommande d'accepter les cookies et de ne pas les supprimer. Si les cookies sont bloqués, certaines fonctions interactives peuvent ne pas être pleinement exploitées sur MyPension.

9. Modification de la clause de non-responsabilité et adaptations de MyPension

La Caisse de pension a le droit de modifier à tout moment les présentes conditions d'utilisation. La dernière version des conditions d'utilisation peut à tout moment être consultée sur la page d'accès de MyPension. L'utilisation de MyPension implique l'acceptation par l'assuré des dernières conditions d'utilisation modifiées.

10. Fin de l'accès

La sortie de la Caisse de pension (cas de libre passage) ou la survenance d'un cas de prévoyance entraînent en principe l'extinction du droit d'accès à MyPension. La date exacte de la fin de l'accès pour un assuré est fixée par la Caisse de pension.